

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2014

Sur convocation en date du 5 septembre 2014, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 11 avril 2014 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, GRELLIER Violette, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Absent excusé : Mme MARTIN Nadine

Secrétaire de séance : M. PANIER Olivier

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 a été adopté à l'unanimité, sans observation.

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- ◆ Signature pour l'acquisition du cabinet médical de Fontaine la Guyon. Les travaux à Courville ont débuté fin juillet, le bâtiment devrait être livré en début d'année 2015. 2 médecins généralistes se sont désistés, 1 est parti en retraite et l'autre a quitté Courville. L'un d'entre eux sera remplacé début novembre par un médecin de Senonches.
- ◆ Dans le cadre des acquisitions foncières relatives à la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Communauté de Communes du Pays Courvillois et notamment du site de Fontaine-la-Guyon, il est prévu que la commune apporte un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Courvillois pour un montant de 30 000 €.
- ◆ Dissolution du SIRTOM du Pays Chartrain : Modification de la délibération relative aux conditions financières et patrimoniales de la dissolution.
- ◆ La Communauté de Communes du Pays Courvillois est propriétaire de terres situées sur la commune de Saint Aubin des Bois et il est proposé de signer des conventions d'occupation précaire avec les exploitants agricoles qui cultivaient ces terres acquises par la Communauté de Communes du Pays Courvillois comme c'était le cas pour les années passées
- ◆ Création de six postes de vacataires dans le cadre des accueils de loisirs organisés ou gérés par la Communauté de Communes du Pays Courvillois pour les Temps d'activités périscolaires du vendredi après-midi
- ◆ Création de trois postes d'adjoint d'animation de 1ère classe compte tenu des besoins de la Communauté de Communes du Pays Courvillois dans le cadre des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)
- ◆ Dans le cadre de l'organisation et de la gestion des circuits de transport scolaire à destination du collège Louis Pergaud de Courville s/Eure, la Communauté de Communes du Pays Courvillois gère, par délégation du Conseil Général d'Eure-et-Loir, 9 circuits, alors que la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole en gère un. Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention entre les différentes collectivités afin que si l'une d'entre elle rencontre des difficultés en terme de nombre de places qu'elle peut proposer, si une autre collectivité dispose, pour sa part, de places non utilisées, celles-ci puissent être utilisées pour le transport des élèves. Cet « achat de place » sera réalisé à titre gracieux.
- ◆ Délibération de principe pour poursuivre la réflexion sur l'avenir du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Courvillois en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Combray
- ◆ ZAC de l'Eolienne : Approbation de la note de conjoncture 2013, du bilan prévisionnel actualisé, du plan de trésorerie prévisionnel et du tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2013

- ◆ Approbation du rapport annuel du délégataire du Service Public de la Production d'eau Potable pour 2013
- ◆ Avis de la Communauté de Communes du Pays Courvillois concernant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Courville s/Eure
- ◆ Attribution d'une subvention au profit de l'association « Les Restaurants du Cœur » au titre de 2014 , d'un montant de 2 000 €
- ◆ attribution d'une indemnité de conseil et de budget au comptable du trésor de la trésorerie de Courville au taux de 100%
- ◆ le bilan de la piscine est très mauvais : 3800 entrées en juillet 1400 entrées en août un total de 5200, en temps normal le total des entrées s'approche des 10000

II. POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Enfants inscrits : 152

répartition par classe

Ana-Chantal DOUIN	19	PS
Magali LUDOVICO	22	MS/GS
Nathalie BISSERE	22	MS/GS
Marie LEVEQUE	16	CP
Noémie GUIARD	13	CE1
Laure SACLAIT	18	CE2
Angélique SERVAIN	20	CM1/CM2
Camille RETHO	22	CM1/CM2

Enfants transportés : 84

Car blanc : 39 pour 33 places

Car jaune : 45 pour 61 places

Enfants transportés le vendredi : 94

Car blanc : 33 pour 33 places

Car jaune : 61 pour 61 places

Garderie scolaire : 41 inscrits au mois plus 27 enfants occasionnels.

Restauration scolaire : Lundi, Mardi et Jeudi 139 avec 2 services et le vendredi 103 en un seul service

Enfants par commune :

Corvées les Ys :	30	Le Thieulin :	44
Friaize :	14	Saint-Denis :	15
Fruncé :	41	Villebon :	8

Sur le centre aéré du mercredi après-midi, il y a 26 enfants du syndicat inscrits

Pour les Temps d'activités périscolaires du vendredi après-midi, il y a 92 inscrits. 6 animateurs ont été recrutés (1 animateur pour 14 maternelles et 1 animateur pour 18 primaires) qui permettront d'encadrer 96 enfants maximum.

Pour le transport du mercredi midi, celui-ci est pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Courvillois pour le transfert école primaire – centre de loisirs. Les 26 enfants sont transportés dans le car jaune.

Concernant le vendredi midi, la restauration est possible et payante comme les autres jours de la semaine.

III. CONVENTION AVEC LE SIVOP

Le Maire fait part des changements survenus pendant l'été au SIVOP. Le départ en retraite de Pascal HUILLERY début août qui était prévu, mais également le départ de Claudine GASNIER, Atsem, qui a trouvé un emploi à plein temps sur le regroupement scolaire de Combre et Adeline PIRON qui a choisi de rompre son contrat avant le terme car elle a également trouvé un emploi.

Concernant le remplacement de Pascal HUILLERY, le Maire propose de passer une convention avec le SIVOP. Cette convention permettra de ne pas dépasser les 10 salariés et évitera de faire un 2^{ème} contrat pour 3h30 par mois. Celle-ci sera passée pour le remboursement de 10% du salaire mensuel ce qui fera un coût pour le syndicat de 53,40 €. Le Conseil valide la convention à l'unanimité des présents ;

Pour les 2 autres postes, 20h sont libérées pour le poste d'agent d'entretien et 31,47h pour le poste d'atsem soit un total de 51,47h. Il a donc fallu mettre en place un contrat aidé de 20h et un contrat d'avenir de 35h soit un total de 55h. L'important dans le choix du candidat a été d'essayer de trouver une personne dans le personnel en place. Il s'est avéré que nous avions sur le personnel présent une personne éligible au contrat aidé en la personne de Fabienne PAFFRATH qui dispose déjà d'un contrat sur le syndicat de 13h30 et comme elle a plus de 50 ans, l'aide de l'état s'élèvera à 90%. Fabienne disposera au sein du syndicat, et en accord avec pôle emploi, de 2 contrats de travail, elle occupera le poste de Claudine pour 31,47 (atsem, surveillance de cantine et ménage) et pour les 2h en plus elle fera du ménage supplémentaire dans une des classes de maternelle.

Concernant le contrat avenir, le Président a fait appel à pôle emploi de Chartres et de Nogent et a eu des difficultés pour obtenir des candidats, seules 3 personnes ont été reçues. La personne qui a été recrutée s'appelle Sandra DUMAND, celle-ci remplacera l'agent d'entretien qui avait un contrat de 20h et les 13h30 qu'effectuait fabienne PAFFRATH (surveillance car et cantine).

Le maire indique aux élus avec insistance, ne plus vouloir entendre de fausses informations concernant le recrutement de Fabienne PAFFRATH au poste d'atsem, il précise que si les rumeurs ne cessent pas il sera dans l'obligation de faire passer une note d'information car il trouve inadmissible d'entendre ce genre de propos. Il n'a fait aucun favoritisme lors de son recrutement. Il voulait recruter une personne parmi le personnel déjà en place et c'était la seule personne à être éligible à ce genre de contrat.

IV. TÉLÉPHONIE

Monsieur Le maire informe que les factures téléphoniques de la mairie sont toujours très élevées, un autre contrat avait été négocié avec Orange, mais un problème de connexion au fax n'a pas pu faire aboutir ce contrat. Le Maire a eu un contact durant l'été avec la société Axiatel qui a fait une proposition financière très intéressante cependant ils ne s'occupent que de la partie téléphonie et pas de la partie internet ce qui obligerait à avoir 2 contrats, et il semblerait que nous ne pourrions pas garder notre numéro actuel et aimerait l'avis du conseil à ce sujet. Le Conseil n'est pas contre une négociation avec un changement de numéro, il faudra faire passer un mot dans les boites aux lettres pour prévenir les habitants.

V. VÉHICULE COMMUNAL

Monsieur Le Maire explique que le véhicule communal commence à dater. Dans le cadre du recrutement de l'employé communal, Monsieur Le Maire a négocié pour que le code soit pris en charge par la mission locale. Le recrutement d'un emploi avenir va faire économiser à la commune 6 000 € par an, ne serait-il pas opportun de changer le véhicule ? Chez Dacia, l'utilitaire neuf n'est pas très onéreux, on pourrait négocier pour la pose de quelques publicités qui permettrait de financer une partie de l'achat du véhicule. Le Conseil Municipal après discussion, accepte à l'unanimité des présents l'achat du véhicule avec pose de quelques publicités.

VI. FORFAIT BRANCHEMENT D'EAU

Considérant les charges du budget de l'eau lors de l'installation d'un branchement d'eau, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide d'instaurer une participation aux frais de branchement d'eau d'un montant de 3 000.00 € à la charge des propriétaires de constructions nouvelles ou existantes, soumises à l'obligation de raccordement pour les pétitionnaires n'acceptant la participation au coût réel.

VII. BILAN DES FÊTES COMMUNALES

TOTAL

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
14 JUILLET	1306.36	855.00
SAINT FIACRE	3398.39	1377.27
	4704.75	2232.27
		-2472.48

Corine Marchal propose d'organiser une fête pour l'arrivée du Beaujolais, celle-ci serait organisée le 22 novembre avec repas de charcuterie suivi d'un bal

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Indemnité trésorière

Monsieur Le maire rappelle que les Collectivités Territoriales peuvent solliciter le concours du Receveur Municipal et lui allouer une indemnité de Conseil relative aux différentes prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable que ce fonctionnaire accepte de fournir, dans la gestion de la commune, et ce en application de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

A ce titre, il peut lui être attribué une indemnité de conseil calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne des dépenses budgétaires nettes des trois dernières années avec application du taux fixé par le conseil municipal.

Le Conseil doit délibérer sur le pourcentage de l'indemnité à accorder. Le Maire fait une proposition à hauteur de 100%, il explique cette proposition par le fait que celle-ci, même si elle ne fait que son métier, est très disponible et nous a accompagné dans la prise en compte des amortissements qui n'avaient pas encore été passés, ainsi que dans la dématérialisation des documents comptables.

Un débat s'instaure, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de cette indemnité à 100%.

2. Fonds d'Aide aux jeunes

Monsieur Le Maire explique que depuis 2005 le Département s'est vu confier la responsabilité du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Celui-ci s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2010, 828 aides ont été accordées dans le département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande

3. FSL

Monsieur le Maire rappelle que la commune cotise au Fonds de Solidarité Logement. L'adhésion est annuelle. La cotisation annuelle est de 3.00 € par logement social présent sur la commune soit un total de 21.00 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte l'adhésion au FSL.

4. Banquet du 11 novembre

Monsieur le Maire indique que le repas des anciens se tiendra, comme d'habitude, le 11 Novembre prochain, à partir de 12 h à la Salle des Fêtes. Monsieur le Maire informe que le repas est offert aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnels et aux conseillers municipaux. Il est décidé de faire appel cette année encore au traiteur Bruneau de La Loupe.

5. Noël

Il est décidé de maintenir le spectacle de Noël le dernier jeudi avant les vacances de Noël (18 décembre 2014) destiné aux enfants de la commune de Le Thieulin.

6. Liste matériel communal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de divers matériels afin que le nouvel employé communal puisse travailler dans des conditions optimales. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité des présents

7. L'scal

Monsieur Le Maire aimerait avoir l'avis du conseil concernant l'association L'scal. En effet, celle-ci a informé le Maire qu'elle ne participerait pas à la Saint-Fiacre parce qu'ils n'avaient pas le temps. Pour leur brocante, ils nous ont sollicités pour que l'on photocopie leurs affiches, le Maire a refusé tant qu'il n'y aurait pas d'effort de participation de leur part aux fêtes communales. Ils nous sollicitent à nouveau pour passer l'affiche à la presse, Monsieur Le Maire explique que les 2 dernières fois où nous avons fait paraître leur animation en presse, celle-ci a été annulée au dernier moment. Après discussion le conseil accepte pour cette fois sous condition de participation aux prochaines fêtes communales.

8. Dépôt de pain

Monsieur Le Maire informe que le boulanger ne passe plus sur la commune, en effet, la boulangerie de Champrond qui desservait certaines communes en pain est en travaux et il y aura un changement de

propriétaire qui à priori ne fera plus de tournée. Faut-il envisager un dépôt de pain sur la commune ? Le conseil décide de faire une enquête auprès des habitants.

9. Réunion commission

Monsieur Le Maire indique que suite à la réunion du mardi 9 septembre avec les pétitionnaires de la lettre envoyée fin juillet contre la vitesse excessive dans la commune, il serait souhaitable d'organiser une commission afin de discuter d'éventuels aménagements. Après discussion celle-ci se tiendra jeudi 25 septembre 2014 à 20h

10. Participation travaux LEMOINE / PERRIN

La commune procède à la réalisation des branchements d'eau et demande une participation aux travaux réalisés. Monsieur Le Maire informe qu'il a été procédé à un raccordement chez M. LEMOINE Sébastien et Mme PERRIN Amélie, rue de la Bonnetterie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de demander une participation pour travaux réalisés d'un montant de 1 100.00 € HT chez M. LEMOINE Sébastien et Mme PERRIN Amélie.

11. Participation travaux LASCAUX LE NABEC

La commune procède à la réalisation des branchements d'eau et demande une participation aux travaux réalisés. Monsieur Le Maire informe qu'il a été procédé à un raccordement chez Mme LASCAUX LE NABEC rue des Forgerons.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de demander une participation pour travaux réalisés d'un montant de 1 115.00 € HT à Mme LASCAUX LE NABEC.

Tour de table

Alain RIGUET souhaiterait envoyer un courrier à M. Boursier pour que ce dernier retire son camion rouge garé devant chez lui car celui-ci gêne la visibilité au carrefour. Il faudrait également faire un courrier aux habitants jouxtant la sente derrière la rue de Pierre pour que ceux-ci cessent de déposer leurs déchets de gazon.

Luc CHRETIEN indique qu'il n'a pas eu le temps de faire le contrôle des bouches à incendie en juillet comme prévu, il les fera donc ces prochains jours

Carole BARTHET a été sollicité par une habitante rue de Pierre pour savoir s'il était possible d'installer des plots afin d'empêcher le passage des mobylettes et des motos qui roulent à une vitesse excessive dans la sente située entre la rue de Pierre et la rue de la Guérinière.

Eric PAFFRATH demande s'il est possible d'investir dans un écran permettant de projeter des photos ou des vidéos à la salle des fêtes

Clôture de la séance à 23h30